



UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

Conseil en financement

- ◆ **Diagnostic financier complet** avec étude de la capacité d'emprunt
- ◆ Recherche des **financements les plus adaptés** au projet et à la situation
- ◆ Contact avec un **interlocuteur unique** qui gère les démarches à la place du salarié
- ◆ **Sécurisant** grâce à une **analyse objective** effectuée par des experts du financement immobilier
- ◆ Service offert aux salariés.

La vente HLM, une chance de plus de devenir propriétaire

Nos filiales immobilières mettent en vente une partie de leur patrimoine à des prix attractifs : une opportunité de devenir propriétaire grâce à un accompagnement Action Logement tout au long du processus d'achat.

Les services complémentaires de conseil et intermédiation en financement immobilier sont proposés par les sociétés filiales d'Action Logement ou leurs partenaires enregistrés à l'ORIAS (www.orias.fr).



ACHAT DE LA RÉSIDENCE PRINCIPALE

Prêt **accession** : acquisition ou construction dans le neuf et acquisition dans l'ancien sans travaux

- Prêt de **7 000 à 25 000 €** à **1 %*** sur 20 ans maximum
- **Plafonds de ressources PLI à respecter** (cf Annexe)
- **Conditions de performance énergétique à respecter** (DPE compris entre A et D).
- Le prêt doit représenter **30 % maximum du coût de l'opération** et intervenir **en complément d'un prêt bancaire** dans le plan de financement.

** Taux d'intérêt nominal annuel, hors assurance obligatoire*

Exemple de remboursement : pour un montant de 15 000 € sur 15 ans au taux débiteur fixe de 1 %, soit un TAEG fixe de 1,47 %, remboursement de 180 mensualités de 92,90 €, soit un montant dû par l'emprunteur de 16 721,10 €.

Le montant de l'assurance décès-PTIA-ITT proposée par Action Logement varie selon les situations et l'assureur.

Dans cet exemple, le montant de l'assurance est de 3,125 € et est compris dans la mensualité en cas de souscription. Taux annuel effectif de l'assurance de cet exemple : 0,25 % du capital initial. Montant total dû au titre de cette assurance : 562,50 €.

Prêt soumis à conditions (notamment de ressources) et octroyé dans la limite des fonds disponibles après accord du prêteur Action Logement Services.

Un crédit vous engage et doit être remboursé.

Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.



ACHAT DE LA RÉSIDENCE PRINCIPALE

Et pour l'acquisition d'un logement ancien en vente HLM ou d'un logement neuf en PSLA : **un prêt plus avantageux, le prêt accession +**

- ◆ Prêt de **7 000 à 50 000 € à 1 %*** sur 30 ans maximum
- ◆ Prêt complémentaire à un prêt principal
- ◆ **40% maximum du coût total de l'opération**
- ◆ Possibilité d'un **différé d'amortissement du capital jusqu'à 20 ans**

* Taux d'intérêt nominal annuel, hors assurances obligatoires

Exemple de remboursement : pour un prêt amortissable remboursable en 360 mois en 2 périodes composées d'un différé d'amortissement de 20 ans et d'une période d'amortissement de 10 ans, d'un montant de 35.000,00 € au taux nominal annuel débiteur fixe de 1 %, hors assurances obligatoires, soit un TAEG fixe de 2,05 % assurances décès-PTIA-ITT comprises, remboursement pendant la première période de 240 mensualités de 55,48 € puis, pendant la seconde période, 120 mensualités de 332,92 €, soit un montant total dû par l'emprunteur de 53.265,60 €.

L'assurance décès-PTIA-ITT proposée par Action Logement Services est souscrite auprès de Quatrem - SA au capital de 380 426 249 euros Régie par le code des assurances - 21 rue Laffitte 75009 Paris 412 367 724 RCS Paris - Société du groupe Malakoff Médéric.

Dans cet exemple, en cas de souscription de l'assurance proposée, le coût mensuel de l'assurance, compris dans chaque mensualité, sera de 26,31 € et il est compris dans la mensualité en cas de souscription. Taux annuel effectif de l'assurance de cet exemple : 1,05 %. Le montant total dû au titre de cette assurance est de 9.471,60 €. Le coût de l'assurance varie selon la durée de la période de différé retenue.

Prêt soumis à conditions (notamment de ressources) et octroyé dans la limite des fonds disponibles après accord du prêteur Action Logement Services.

Un crédit vous engage et doit être remboursé.

Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.



ACHAT DE LA RÉSIDENCE PRINCIPALE

Et pour l'acquisition d'un logement ancien en vente HLM ou d'un logement neuf en PSLA : **un prêt plus avantageux, le prêt accession + (suite)**

- ◆ Plafonds de ressources PLI à respecter (cf Annexe)
- ◆ Conditions de performance énergétique à respecter (DPE compris entre A et D).

Prêt soumis à conditions (notamment de ressources) et octroyé dans la limite des fonds disponibles après accord du prêteur Action Logement Services.

Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.